

Modèle de lettre aux parents/tuteurs pour les sports interscolaires

Chers parents/tuteurs,

Veillez conserver cette lettre pour votre information.

Votre enfant a indiqué son intention de devenir membre de l'équipe interscolaire de :

Le contenu de cette lettre a pour but de vous renseigner sur le programme interscolaire. Veuillez remplir et remettre le **formulaire médical et le consentement à la participation pour les sports interscolaires** à l'entraîneur.

Remarque : L'élève ne peut pas participer aux essais, aux pratiques et aux compétitions sans d'abord remettre les formulaires remplis à l'entraîneur.

Avis sur l'élément de risque

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. Cependant, certaines activités comportent un élément de risque plus élevé. La gravité des blessures peut varier, allant d'entorses mineures aux blessures plus graves (par exemple, commotion cérébrale). Ces blessures résultent de la nature de l'activité et peuvent survenir sans qu'il y ait faute commise par l'élève, le conseil scolaire ou ses employés/représentants ou défectuosité des installations où l'activité a lieu. La sécurité et le bien-être des élèves sont une préoccupation constante et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles liés à l'activité physique. Veuillez contacter la direction d'école pour discuter des risques liés aux activités physiques auxquelles votre enfant participe.

(L'école ou le conseil scolaire peut fournir des renseignements concernant le protocole et les procédures en cas de commotion cérébrale)

Commotions cérébrales

Les politiques et procédures du [nom du conseil scolaire] seront suivies en présence de signes ou de symptômes d'une commotion cérébrale chez l'élève qui a subi un coup à la tête ou au corps. Si des signes ou symptômes de commotion cérébrale sont signalés, nous vous demanderons d'obtenir des soins médicaux (auprès d'un médecin ou d'un infirmier praticien) pour votre enfant. Les parents/tuteurs et les élèves peuvent obtenir des renseignements concernant les commotions cérébrales sur le [site du conseil scolaire].

Nous vous recommandons de revoir avec votre enfant la ressource de Parachute, [Un guide sur les commotions cérébrales pour les parents et fournisseurs de soins](#).

Si l'élève subit une commotion cérébrale diagnostiquée en dehors du milieu scolaire, vous devez en informer la direction d'école dès que possible.

Il vous est conseillé de prendre connaissance des éléments suivants :

- Les dangers reliés à la participation après avoir subi une commotion cérébrale.
- La politique du conseil concernant les commotions cérébrales.
- L'importance d'encourager les valeurs éthiques de franc-jeu et de respect de l'adversaire.

Il vous est conseillé de revoir les stratégies de prévention des commotions cérébrales ou des stratégies de prévention des commotions cérébrales équivalentes du conseil scolaire avec votre enfant.

Syndrome de la mort subite par arythmie

Le syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA) désigne divers troubles cardiaques qui sont souvent héréditaires et non diagnostiqués, pouvant provoquer la mort subite de jeunes personnes apparemment en bonne santé.

Un évanouissement ou une crise épileptique à la suite d'une agitation émotionnelle, d'un trouble émotionnel ou d'un sursaut pourrait s'agir d'un signe précurseur du syndrome de la mort subite par arythmie. En milieu scolaire, une telle situation est gérée en appelant le service médical d'urgence (911) et en informant les parents/tuteurs. Les parents/tuteurs doivent recevoir l'information comprise dans la section [Syndrome de la](#)

mort subite par arythmie, laquelle contient des renseignements sur le SMSA, ainsi que le Formulaire de documentation d'un évanouissement. L'élève doit cesser toute activité physique jusqu'à ce qu'il reçoive l'approbation d'un médecin après examen et que le Formulaire de documentation d'un évanouissement soit rempli par le parent/tuteur et retourné à la direction d'école. Pour en savoir davantage sur le sujet, visitez le www.sads.ca.

Plan de retour à l'activité physique (Maladies/Blessures sans commotion cérébrale)

Si votre enfant devait subir une blessure ou attraper une maladie nécessitant des soins médicaux durant la saison compétitive, veuillez avertir l'entraîneur. Vous devez remplir un **formulaire de retour à l'activité physique (maladies/blessures sans commotion cérébrale)**. Vous obtiendrez ce formulaire auprès de l'entraîneur de votre enfant.

Absence de l'élève en raison d'une blessure ou d'une maladie

Si l'élève manque une activité interscolaire en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins médicaux (par exemple, un médecin, un chiropraticien, un physiothérapeute), les parents/tuteurs doivent communiquer avec la direction d'école/l'entraîneur pour leur donner la permission à l'élève de retourner au jeu.

Un examen médical annuel est fortement recommandé.

Les élèves doivent suivre leur propre plan de soins en ayant un accès immédiat à leurs médicaments d'urgence (par exemple, inhalateurs pour l'asthme, injecteurs automatiques d'épinéphrine) lorsqu'ils participent aux sports interscolaires.

Vêtements, chaussures et bijoux

Les élèves doivent porter des chaussures et des vêtements de sport appropriés (et s'il y a lieu, l'équipement protecteur requis selon l'activité) lorsqu'ils participent à un sport interscolaire. Les uniformes de compétition de l'équipe seront conformes aux critères de l'association sportive locale.

Certains bijoux peuvent poser un risque de blessures pour l'élève qui les porte ou les autres durant les pratiques et les compétitions. Les élèves doivent respecter les consignes de le membre du personnel enseignant/l'entraîneur, la politique de l'organisme de réglementation/l'association et les procédures du conseil/de l'école s'il leur est demandé d'enlever leurs bijoux.

Les bijoux d'alerte médicale et les articles religieux qui ne peuvent pas être enlevés doivent être recouverts ou retenus par un ruban adhésif.

Les élèves qui ont besoin de lunettes pendant l'activité physique doivent avoir une courroie de sécurité ou des lentilles incassables pour leurs lunettes.

Les élèves doivent se présenter à l'école préparés à participer en toute sécurité à des activités à l'extérieur, en se protégeant des conditions météorologiques, s'il y a lieu (par exemple, chapeau, écran solaire, verres fumés, insectifuge, vêtements appropriés).

Équipement

Une inspection de sécurité doit être effectuée à la maison de tout équipement apporté à l'école pour un usage personnel en classe (par exemple, skis, patins, casques) afin de s'assurer qu'il est en bon état et qu'il convient à un usage personnel.

Avis concernant l'assurance contre les accidents en milieu scolaire

Le [nom du conseil scolaire] ne fournit aucune assurance contre la mort accidentelle, l'invalidité, la mutilation, ainsi que les frais médicaux et dentaires aux élèves participant aux activités organisées par l'école. Pour être couverts en cas de blessures, nous encourageons les parents/tuteurs à se procurer une assurance contre les accidents en milieu scolaire offerte par la compagnie d'assurance de leur choix.

Avis concernant l'assurance transport

[Insérez votre politique concernant le transport dans cet espace]